



Mairie de Saint-Germain-lès-Corbeil

Dispositif ANNULÉ au 01/09/2018

La Préfecture ne peut plus prêter le DR Mobile aux communes

Depuis le 4 octobre 2017, la commune de Saint-Germain-lès-Corbeil est habilitée pour utiliser un Dispositif de Recueil Mobile.

Ce matériel nous est prêté et mis à disposition par la Préfecture de l'Essonne à titre gratuit. Elle dispose d'un seul appareil pour l'ensemble des communes de l'Essonne. C'est ce qui explique que nous ne pouvons pas vous indiquer des dates fixes.

Ce Dispositif de Recueil étant Mobile, nous n'avons aucune connexion internet sécurisée. Il ne nous est donc pas possible d'utiliser les informations dématérialisées (pré-demande ou timbre fiscal).

Démarches pour établir une 1^{ère} demande ou un renouvellement de Carte d'Identité pour Saint-Germain-lès-Corbeil :

Pour réaliser une demande de Carte d'identité, il faudra tout d'abord vous présenter en mairie pour y retirer un imprimé CERFA.

Lors du retrait de ce dossier, nous vous indiquerons la liste des documents à nous fournir, et nous conviendrons d'un rendez-vous ensemble pour l'établissement de votre dossier.

Attention : S'agissant d'un prêt, nous n'avons pas tout le temps le DR Mobile. Nous vous invitons donc à vous connecter sur le site de la ville afin de connaître les dates où nous disposerons de l'appareil. Si les dates ne sont pas adaptées à vos besoins, nous vous conseillons de vous orienter vers une commune équipée d'un Dispositif de Recueil Fixe.

COMMUNES EQUIPEES

D'UN DISPOSITIF de RECUEIL FIXE

Première Demande Ou Renouvellement

Carte d'Identité – Passeport

Les Communes équipées d'un Dispositif de Recueil Fixe vous permettent de procéder à l'établissement ou renouvellement de votre Carte d'Identité et de votre Passeport.

Vous pouvez faire établir ces documents dans n'importe quelle commune utilisant cet appareil. Pour connaître les communes de l'Essonne, une liste est disponible en mairie, ou vous pouvez vous connecter sur le site de la ville : www.saint-germain-les-corbeil/MaVille/DemarchesetFormalites/Cartesd'Identite

Quelles sont les démarches :

Vous devez dans un premier temps procéder à votre pré-demande en ligne. Pour cela vous devez vous connecter sur le site : <https://ants.gouv.fr> . Si vous disposez d'un espace personnel sur le site du service public, vous pouvez également procéder à la saisie de votre dossier.

Lors de l'enregistrement de votre demande, vous allez procéder la saisie de vos coordonnées, à l'achat du timbre fiscal (si besoin). A la fin de l'enregistrement, vous devrez imprimer votre dossier de pré-demande. Sur ce récépissé, figure en bleu surligné [pièces à fournir](#) pensez à cliquer dessus afin de contrôler que vous avez bien l'ensemble des documents nécessaires avant de prendre rendez-vous auprès de la commune de votre choix.

Le jour de votre rendez-vous pensez à vous munir des documents demandés (originaux et photocopies), de la pré-demande, du timbre fiscal dématérialisé si nécessaire.

Passeport en Urgence

Passeport temporaire pour un majeur

Motif de l'urgence :

- ✚ Pour raison humanitaires ou médicales (maladie grave ou décès d'un membre de la famille)
- ✚ Pour raison professionnelle (départ imprévu ne pouvant pas être différé)

Où faire la demande

Dans certains départements, la démarche peut se faire en Préfecture ou Sous-préfecture de votre choix. Et dans d'autres départements, directement dans une mairie équipée d'un Dispositif de Recueil Fixe.

Pour connaître les mairies qui pourront vous établir un passeport en urgence, vous connecter sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

Le coût d'un passeport d'urgence est de **30 €**. Contrairement au passeport classique, celui-ci a une **durée de validée de 1 an**.

Pièces à fournir :

- ✚ Vous connecter sur le site service public (voir le lien ci-dessus) ou prendre contact directement avec la mairie ou préfecture qui va vous le délivrer.

Passeport en Urgence

Passeport temporaire pour un mineur

L'enfant doit être de nationalité Française.

Pour le reste, veuillez-vous reporter aux informations concernant la délivrance d'un passeport pour majeur

Modernisation de la délivrance

Cartes d'Identité & Passeports



Comment ça Marche